



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU CALVADOS

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES ET DE LA MER

Caen, le 16 SEP. 2019

Service maritime et littoral

Affaire suivie par : Patrice MEURDRA  
Email : patrice.meurdra@calvados.gouv.fr  
Tél. : 02 31 43 16 69

Réf : 833 - 2019

PJ : 1

Monsieur le directeur,

Suite aux compléments apportés le 3 septembre 2019 au dossier de déclaration au titre des articles L214-1 et suivants du code de l'environnement relatif à la mise en place d'un franchissement provisoire du déversoir du Maresquier sur le canal de Caen à la mer du port de Caen-Ouistreham sur les communes d'Amfréville et de Ouistreham, je vous informe que je vous autorise à démarrer les travaux.

Vous trouverez ci-joint le récépissé de déclaration correspondant.

Cependant, le présent accord ne vous dispense pas de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations dans le cadre plus général de votre projet.

J'adresse dès à présent le dossier de déclaration et ses compléments aux mairies d'Amfréville et de Ouistreham pour mise à disposition du public. Copies du récépissé et du présent courrier sont également adressées aux mairies pour affichage pendant une durée minimale d'un mois.

Par ailleurs, ces documents seront mis par la direction départementale des territoires et de la mer du Calvados à disposition du public sur le site Internet de la préfecture du Calvados durant une période de six mois.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R214-51 du code de l'environnement, la mise en service de l'installation, la construction des ouvrages, l'exécution des travaux et l'exercice de l'activité, objets de la déclaration, doivent intervenir dans un délai de 3 ans à compter de la date du récépissé de déclaration. À défaut, votre déclaration sera caduque, sauf cas de force majeure ou demande de prorogation de délai justifiée et acceptée.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

La Responsable du  
Service Maritime et Littoral

  
Annie LANNUZEL

**Monsieur le directeur des Ports de Normandie**  
**3 rue René Cassin**  
**14280 SAINT CONTEST**

Copie : dossier + chrono

H:\GLQEL\9\_Ports\5\_CaenOuistreham\LSE\pont\_provisoire\_maresquier\Lettre\_accord\_petitionnaire\_apres\_complement201909.odt

10, boulevard général Vanier – CS 75224 – 14052 Caen cedex 4

tél : 02.31.43.15.00 – fax : 02.31.43.59.87

horaires d'ouverture : 9h - 11h45 / 13h30 – 16h30

courriel : ddtm@calvados.gouv.fr

internet : <http://www.calvados.gouv.fr/>